

République Démocratique du Congo



MINISTÈRE DES MINES

**RAPPORT FINAL DES TRAVAUX
DE LA CONFERENCE SUR LA BONNE GOUVERNANCE
ET LA TRANSPARENCE DANS LE SECTEUR MINIER
DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO,
TENUE A LUBUMBASHI, LES 30 ET 31 JANVIER 2013**

Février 2013

INTRODUCTION

A l'initiative de Son Excellence Monsieur **Joseph KABILA KABANGE**, Président de la République et Chef de l'Etat, il s'est tenu à Lubumbashi les 30 et 31 Janvier 2013, en la salle de réunions de l'Assemblée Provinciale du Katanga, la Conférence consacrée à la bonne gouvernance et à la transparence dans le secteur minier en République Démocratique du Congo.

Ont participé aux travaux de cette Conférence, les personnalités ci-après :

- Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat
- l'Honorable Président du Sénat ;
- l'Honorable 1^{er} Vice-Président de l'Assemblée Nationale, Représentant l'Honorable Président de l'Assemblée Nationale ;
- Son Excellence Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Monsieur le 1^{er} Président de la Cour Suprême de Justice ;
- Monsieur le Procureur Général de la République ;
- les Honorables Députés Nationaux et Sénateurs ;
- les Membres du Gouvernement Central invités à la Conférence ;
- les Ambassadeurs et Chefs des Missions diplomatiques ainsi que les Représentants des Organismes Internationaux ;
- le Président de l'Assemblée Provinciale du Katanga ;
- les Gouverneurs des Provinces et les Ministres Provinciaux ayant les Mines dans leurs attributions ;
- les Autorités religieuses et coutumières ;
- les Opérateurs miniers et des carrières ;
- les Experts de la Présidence de la République ;
- les Experts de la Primature ;
- les Experts des différents Ministères ainsi que ceux des Organismes et Services Publics et Privés impliqués dans les activités minières ;
- les Représentants de la Société civile.

Au total, le Secrétariat Technique a enregistré 815 participants ayant pris part à ces assises.

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE LA CONFERENCE

Point n'est besoin de rappeler que la nature a doté le sol et le sous-sol de notre pays, de ressources minérales immenses et diversifiées.

Comme l'a souligné le Président de la République, Chef de l'Etat, dans son discours d'ouverture et d'orientation, l'exploitation rationnelle de notre potentiel minier et la transformation de ce potentiel en richesses réelles, doivent conduire la République Démocratique du Congo vers son développement socio-économique et garantir le mieux-être de sa population.

En organisant les présentes assises, le Gouvernement a tenu non seulement à procéder à l'évaluation de différentes mesures prises dans le cadre de la bonne gouvernance et de la transparence, mais aussi et surtout à permettre à tous les acteurs du secteur minier de contribuer à l'amélioration et à l'appropriation de bonnes pratiques de gestion.

C'est dans cette perspective que le Gouvernement s'est engagé à faire de la bonne gouvernance et de la transparence, son cheval de bataille dans la gestion de ce secteur.

II. METHODOLOGIE DE TRAVAIL

Au cours des travaux de la Conférence, la méthodologie utilisée comprenait trois étapes, à savoir :

- les exposés suivis d'un débat général ;
- les travaux en Commissions Techniques ;
- les recommandations.

III. DEROULEMENT DES TRAVAUX

La Conférence a connu trois moments forts, à savoir :

- la cérémonie d'ouverture ;
- les travaux en plénière et en Commissions ;
- la cérémonie de clôture.

III.1. De la cérémonie d'ouverture

La cérémonie d'ouverture a débuté par le discours de bienvenue du Gouverneur de la Province du Katanga, l'Honorable Moïse KATUMBI CHAPWE, suivi du mot de circonstance du Ministre des Mines, Martin KABWELULU.

Le discours d'ouverture et d'orientation prononcé par Son Excellence Monsieur Joseph KABILA KABANGE, Président de la République, Chef de l'Etat, a clôturé ladite cérémonie.

Enfin, un cocktail a été offert aux participants.

III.1.1. Du discours de bienvenue du Gouverneur du Katanga

Après avoir souhaité la bienvenue dans la Province du Katanga à tous les hôtes de marque avec en tête le Président de la République, Chef de l'Etat, Son Excellence Monsieur Joseph KABILA KABANGE, le Gouverneur du Katanga a souligné que le secteur minier congolais est en pleine croissance, au regard des statistiques de production qui connaissent une courbe ascendante.

Il a exprimé la gratitude du peuple katangais en particulier et de tout le peuple congolais en général, envers les investisseurs qui ont décidé de rester en République Démocratique du Congo, en dépit de la crise financière qui a secoué le monde entier.

Il a en outre déploré le déficit énergétique comme l'une des causes majeures qui affectent la production minière en RDC.

Enfin, il a loué les efforts déployés tant au niveau national que provincial pour le renforcement et l'amélioration en desserte énergétique dans un avenir proche.

III.1.2. Du mot de circonstance du Ministre des Mines

Pour sa part, le Ministre des Mines a commencé son mot de circonstance par rappeler l'engagement du Chef de l'Etat sur la voie de la bonne gouvernance dans tous les secteurs de la vie nationale en général, et des Mines, en particulier.

Pour apprécier les efforts déployés jusqu'à ce jour, il a fait une brève historique du secteur minier, traditionnellement moteur de croissance de l'économie nationale, après plus d'un siècle d'activités minières.

Après cette brève historique, le Ministre a stigmatisé la problématique de l'exploitation qui ne porte à ce jour que sur 20% des ressources minières disponibles d'une part, et la modicité des revenus tirés de cette exploitation qui ne profite pas à la population, d'autre part.

Pour lui, le défi est d'amener la République Démocratique du Congo à tirer le maximum de l'exploitation minière afin d'impulser ainsi son développement.

La maîtrise de la connaissance de notre sous-sol, la bonne gouvernance et la transparence sont à cet effet, des outils importants.

L'adhésion du pays à plusieurs initiatives internationales et tous les efforts déployés au niveau national sont la preuve de la volonté politique du Gouvernement à œuvrer dans ce sens, a-t-il poursuivi.

Il a par ailleurs plaidé pour le renforcement des capacités des Services des Mines intervenant dans l'administration du Code Minier.

Pour conclure, il a invité chaque participant à donner le meilleur de lui-même afin que les recommandations qui résulteront de ces assises contribuent significativement et effectivement à l'amélioration de la gestion de ce secteur primordial.

III.1.3. Du discours d'ouverture et d'orientation de Son Excellence Monsieur le Président de la République

Dans son discours, le Président de la République, Chef de l'Etat, a souligné l'importance du secteur minier dans l'édification de notre pays, depuis l'époque coloniale jusqu'à ce jour.

Pour le Chef de l'Etat, la bonne gouvernance et la transparence doivent être constamment améliorées.

C'est dans ce cadre que la République Démocratique du Congo s'est engagée à instaurer de meilleures pratiques de gestion en adhérant au Processus de Kimberley pour le diamant et à d'autres initiatives

promotrices de la transparence dans les autres filières du secteur minier.

Il a insisté sur le fait que la bonne gouvernance doit consister notamment, à promouvoir des comportements et de meilleures pratiques pour que l'exploitation minière réponde aux attentes non seulement de l'Etat, mais aussi des entreprises, des collectivités et des communautés locales.

Concernant la transparence, la République Démocratique du Congo est en parfait accord avec les exigences de l'ITIE.

Pour le Gouvernement, la transparence dans la gestion du secteur minier impose le respect d'une éthique, non seulement pour les pouvoirs publics, mais aussi pour les opérateurs miniers et la Société civile.

Il a indiqué que la République Démocratique du Congo s'achemine vers une nouvelle vision du développement du secteur minier. Cette nouvelle vision doit conserver les aspects positifs du Code minier, notamment l'attractivité du secteur pour les investisseurs, tout en mettant l'accent sur l'amélioration et la gestion des revenus dus à l'Etat.

C'est dans ce cadre qu'il a convié les participants à examiner quelques pistes ci-après :

- la nécessité de mettre en place un service d'études géologiques performant ;
- la rationalisation de l'octroi des titres miniers ;
- l'adaptation du Code minier au contexte actuel, notamment constitutionnel ;
- le renforcement de la lutte contre la fraude, la corruption et la contrebande minière ;
- la responsabilité sociale des entreprises par l'élaboration d'un cahier des charges ;
- la création d'industries capables d'opérer localement la transformation des produits miniers ;
- la réduction du déficit énergétique ;
- la constitution d'un Fonds minier ayant pour but le renforcement des recherches géologiques et minières ;
- la rationalisation et le développement du secteur artisanal par la promotion et l'encadrement des coopératives minières ;

- la création de petites unités semi-industrielles, tout en encourageant les nationaux à s'engager dans le secteur minier.

Pour conclure, le Président de la République, Chef de l'Etat, a insisté sur la nouvelle approche du développement minier, laquelle doit mettre fin au paradoxe que représente d'une part, un énorme potentiel minier et une activité minière de plus en plus intense, et d'autre part, la modicité des bénéfices que l'Etat en tire avec une conséquence négative sur l'amélioration des conditions de vie de nos populations.

III.2. De la présentation des exposés

III.2.1. Du mot d'introduction de Son Excellence Monsieur Augustin MATATA PONYO MAPON, Premier Ministre, Chef du Gouvernement

Dans son mot d'introduction, le Chef du Gouvernement a d'abord mis l'accent sur la bonne gouvernance dans la gestion de la chose publique en général, et dans celle du secteur minier, en particulier.

En effet, la bonne gouvernance, a-t-il souligné, ne peut qu'être bénéfique pour notre économie, pour la Nation et pour notre population.

Concernant le secteur minier, le Chef du Gouvernement a insisté sur la nécessité de convertir l'énorme potentiel minier sans commune mesure sur le continent africain, en ressources publiques susceptibles d'être redistribuées à travers notamment l'éducation, la santé, les infrastructures, l'énergie et l'eau potable.

Pour ce faire, le Gouvernement est absolument déterminé à améliorer la gouvernance dans le secteur minier, car l'heure du sursaut national a sonné.

Le Premier Ministre a ensuite rassuré que, sous le leadership du Président de la République, Chef de l'Etat, le Gouvernement a levé l'option de poursuivre les réformes courageuses, douloureuses mais indispensables.

C'est dans ce contexte qu'il a loué les efforts fournis par le Ministère des Mines, notamment dans le processus de révision du Code Minier, dans le

souci majeur d'allier les intérêts des parties, aussi bien de l'Etat que des partenaires du secteur.

Il a affirmé la volonté du Gouvernement d'assurer le développement de la République Démocratique du Congo, et a reconnu qu'il n'y a pas de développement réel et durable sans la bonne gouvernance.

Il est convaincu de la nécessité de s'imposer une discipline et une rigueur dans la gestion du patrimoine de l'Etat dont les effets bénéfiques, au niveau macro-économique et de la gestion des finances publiques, sont reconnus par tous.

Pour conclure, le Premier Ministre a pris l'engagement, au nom du Gouvernement, d'œuvrer pour la bonne gouvernance du secteur minier aussi bien dans son ensemble que dans ses spécificités, et de combattre résolument les pratiques dénoncées qui grèvent les performances dans ce secteur.

A la suite du mot introductif prononcé par le Chef du Gouvernement, les participants ont suivi successivement 11 exposés présentés par les membres du Gouvernement, les représentants des Organismes internationaux, de la Chambre des Mines et de la Société Civile, dans l'ordre ci-après :

1. La Transparence dans les industries extractives minières en RDC : Contenu et commentaires sur l'application des règles de l'ITIE dans le secteur minier

Orateur : Monsieur le Ministre du Plan et Suivi de la Révolution de la Modernité, représenté par Monsieur Patrice KITEBI, Ministre Délégué auprès du Premier Ministre, chargé des Finances

Le Ministre Délégué auprès du Premier Ministre, représentant le Ministre du Plan, a souligné l'importance du moment choisi pour la tenue de la Conférence, en l'occurrence l'atteinte, d'ici le 1^{er} mars 2013, de la validation de la RDC comme pays conforme à l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives, ITIE.

Il a relevé l'importance du secteur minier qui contribue au tiers du taux de croissance escompté à 8,2%.

Parlant de l'historique du processus de l'ITIE dans notre pays, il a tenu à précisé que c'est en 2005 que le pays a adhéré à cette initiative, sous l'impulsion du Chef de l'Etat, et que c'est au cours de l'année 2009 que les premiers dirigeants de l'ITIE/RDC ont été nommés.

En mars 2010, l'ITIE/RDC a publié son premier rapport portant sur l'année 2007, ce qui lui a permis d'obtenir, au cours de la même année, le statut intermédiaire de « pays proche de la conformité ».

Le deuxième rapport, publié en 2012 et portant sur les exercices 2008 et 2009, n'a pas atteint le résultat escompté, et c'est à peine que celui de l'exercice 2010 vient d'être publié.

Poursuivant son intervention, le Ministre Délégué auprès du Premier Ministre, représentant le Ministre du Plan, a donné les règles articulées autour de quatre parties principales, à savoir, les principes, les critères, les exigences et le guide de validation.

Douze principes adoptés par un groupe de pays, d'entreprises et d'organisations de la société civile à la conférence de Lancaster House, à Londres en 2003 constituent la pierre angulaire du processus, a-t-il ajouté.

Il en est de même de six groupes d'exigences et du guide de validation destinés à aider les pays qui mettent en œuvre ce processus.

Il a affirmé que notre pays a satisfait à plusieurs exigences, notamment l'obligation faite par voie réglementaire aux opérateurs du secteur minier de publier les déclarations et l'audit de leurs comptes respectifs.

Enfin, il a conclu en formulant le vœu ardent de voir la République Démocratique du Congo être déclarée très bientôt « pays conforme » à l'échéance du 1^{er} mars 2013.

2. L'adhésion de la RDC à l'OHADA et l'amélioration du climat des Affaires et d'investissements dans le secteur minier de la RDC

Orateur : Madame Wivine MUMBA MATIPA, Ministre de la Justice et Droits Humains

Sous l'impulsion de Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, la Ministre de la Justice, en collaboration avec ses collègues du Plan et des Finances, a indiqué qu'elle s'est engagée à relever le défi de la promotion de l'environnement des affaires et du renforcement sensible et rapide de la sécurité juridique et judiciaires.

Pour y parvenir, plusieurs actions doivent être réalisées notamment :

- la formation et la moralisation des magistrats ;
- l'organisation judiciaire par une réglementation adéquate ;
- l'adaptation des lois au contexte actuel ;
- la sécurisation des entreprises.

Elle a affirmé qu'une seule réforme dans le domaine juridique a modernisé le droit des affaires, à savoir le droit OHADA auquel notre pays vient d'adhérer.

En effet, cette réforme couvre plusieurs matières, en l'occurrence : le droit commercial, le droit des sociétés, le droit des sûretés, le droit de procédures collectives d'apurement du passif (droit de la faillite), le droit de recouvrement des créances et des voies d'exécution, le droit des transports de marchandises par route, le droit de l'arbitrage et le droit comptable.

C'est dans ce cadre qu'elle a annoncé l'institution d'une juridiction supranationale de la Cour commune de Justice et d'Arbitrage qui pourra tenir ses premières audiences au courant de cette année 2013 en République Démocratique du Congo.

Parlant spécialement des entreprises minières, elle a relevé que quelles que soient l'ampleur et la puissance de la réforme qu'apporte le droit OHADA, les entreprises minières gardent leur singularité à plus d'un titre et jouissent d'un régime dérogatoire dans la mesure où ses règles spécifiques qui s'imposent prévalent même devant le droit OHADA en vertu de l'article 21 de l'Acte uniforme relatif au

droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique.

Le droit OHADA, a-t-elle poursuivi, constitue la plus grande réforme que notre pays ait connu dans le système juridique, laisse intacts le Code Minier et le Règlement Minier.

Cependant une harmonisation de certaines expressions reprises dans le Code Minier et Règlement Minier s'impose. A titre illustratif, « Nouveau Registre de Commerce » doit être remplacé par « Registre de Commerce et de Crédit Mobilier ».

A cet effet, quelques articles du Code Minier et du Règlement Minier doivent subir des adaptations pour se conformer au droit OHADA.

La Ministre de la Justice a tenu à préciser que la mise en œuvre de ce nouvel ordre juridique comporte deux phases, à savoir :

- la phase transitoire qui couvre deux ans, soit du 12 septembre 2012 au 12 septembre 2014
- la phase définitive qui démarre le 12 septembre 2014.

Pour terminer, elle a invité les participants à exploiter la documentation relative au nouveau système juridique, diffusée en version imprimée et en version numérique en vue d'obtenir de plus amples informations quant à ce.

3. La gouvernance environnementale en RDC et son application pour un développement durable dans le secteur minier

Orateur : Monsieur Bavon N'SA MPUTU, Ministre de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme

Dans son exposé, le Ministre de l'Environnement a souligné l'importance des recommandations du sommet de Rio de Janeiro tenu en 1992, lequel a dégagé l'option d'intégrer les principes fondamentaux relatifs à la protection de l'environnement dans la

politique de l'exploitation des ressources naturelles.

A l'instar des autres Etats du monde, la RDC a signé une quarantaine de Conventions et Traités internationaux dans le secteur de l'Environnement.

A cet effet, la RDC a harmonisé son arsenal juridique en se dotant de la Loi n° 11/009 du 09 juillet 2011 portant principes fondamentaux relatifs à la protection de l'environnement.

Cette Loi définit les grandes orientations en matière de protection de l'environnement et oriente la gestion de l'immense potentiel des ressources naturelles dont dispose le pays dans les secteurs agricole, minier, forestier et autres.

Avant de terminer son exposé, le Ministre de l'Environnement s'est félicité de la collaboration qui existe entre le secteur de l'environnement et celui des Mines et a émis le vœu de voir cette collaboration se poursuivre en vue de l'intégration de la notion du développement durable dans tous les stades des activités minières.

4. Les stratégies du Ministère de l'Emploi, Travail et Prévoyance Sociale (ETPS) pour la promotion et la protection de la main d'œuvre congolaise dans le secteur minier

Orateur : Monsieur Modeste BAHATI LUKWEBO, Ministre de l'Emploi, du Travail et de la Prévoyance Sociale.

Le Ministre de l'Emploi a rendu hommage à Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, pour son implication personnelle à la tenue de cette Conférence, et a remercié le Premier Ministre qui s'est investi pour la visibilité de l'action du Gouvernement.

Il a présenté les missions dévolues à son Ministère et dévoilé les stratégies arrêtées par son Ministère pour assurer la promotion et la protection de la main d'œuvre congolaise, particulièrement dans le secteur minier.

En guise de conclusion, le Ministre de l'Emploi a formulé quelques recommandations, notamment la motivation suffisante des Inspecteurs du Travail chargés de régler les litiges ou contentieux enregistrés dans le secteur minier pour les mettre à l'abri de la corruption.

5. La transparence dans la gestion des recettes minières dans le contrat de gouvernance du Gouvernement de la République: Défis et perspectives d'avenir

Orateur : Monsieur Patrice KITEBI, Ministre Délégué auprès du Premier Ministre, chargé des Finances.

Le Ministre Délégué auprès du Premier Ministre chargé des Finances a rappelé que la RDC est un pays riche en ressources naturelles, en particulier les ressources minières, et que le secteur minier est le plus important contributeur au PIB.

Il a en outre signalé qu'en 2012, cette contribution s'est située autour de 30% sur un PIB évalué à environ 17 milliards de CDF.

Cependant, les recettes minières actuelles ne représentent qu'à peine 10% des recettes budgétaires, soit 349,2 milliards sur 3.612,7 milliards de CDF en 2012.

Le Ministre Délégué a ensuite donné la structure des recettes minières dont les principales sources se présentent comme suit :

1. Impôt sur les rémunérations des nationaux et des expatriés (29%) ;
2. Droits de douane à l'importation (12,52%) ;
3. T.V.A (11,9%) ;
4. Impôt sur le bénéfice (7,36%) ;
5. Droits superficiaires (5,59%) ;
6. Autres (10,14%) ;

Au regard de cette structure, le Ministre Délégué a fait observer que le rendement des principaux prélèvements spécifiques dans ce secteur, notamment l'impôt sur les bénéfices et la redevance minière, demeure encore faible, malgré l'embellie des cours mondiaux et l'augmentation de la production minière.

Cette situation est due entre autres à la pratique de l'amortissement accéléré sur l'investissement, à la problématique des charges déductibles et au taux d'humidité élevé.

S'agissant des recettes exceptionnelles, le Ministre Délégué a informé l'assistance qu'en 2012, le Trésor public a encaissé 175 millions USD au titre de pas de porte qui sont clairement retracés dans le plan de Trésorerie de l'Etat.

En ce qui concerne la transparence dans la gestion des recettes minières, le Ministre Délégué a relevé les efforts déployés par le Gouvernement, entre autres l'amélioration et le renforcement du processus de collecte des recettes minières dans le cadre de l'ITIE, la publication trimestrielle, sur le site Web du Ministère des Finances, des recettes recouvrées dans le secteur des ressources naturelles et l'organisation des audits et des missions de contrôle dans les régies financières.

6. Les attentes des Provinces dans la mise en œuvre de la bonne gouvernance et de la transparence dans le secteur minier

Orateur : Monsieur Julien PALUKU, Gouverneur du Nord-Kivu, et Représentant des Gouverneurs de Provinces

Au nom de ses collègues, le Gouverneur du Nord-Kivu a présenté les attentes communes des populations des provinces et a subséquemment proposé des pistes de solutions appropriées pour améliorer la bonne gouvernance et la transparence.

Il s'agit de :

1. la mise en place effective de l'Initiative pour la

Transparence dans la gestion des Industries Extractives dans les provinces, en vue de renforcer le système de traçabilité des produits miniers et des recettes générées ;

2. la restructuration de l'Administration des Mines, tant au niveau national que provincial, en raison du dynamisme de ce secteur ;
3. la formation du personnel de l'Administration des Mines pour répondre aux différents défis à relever dans ce secteur ;
4. la responsabilisation des autorités provinciales et locales dans les procédures d'octroi et de retrait des droits miniers ainsi que dans la gestion des normes environnementales ;
5. l'octroi aux provinces de certains droits miniers en vue de leur permettre de financer des projets à impact visible sur le vécu quotidien des populations ;
6. la rétrocession effective et régulière de 40% de la redevance minière afin d'initier des actions de développement dans les provinces ;
7. le renforcement de l'encadrement de l'exploitation artisanale, afin d'accroître la production et améliorer les rendements ;
8. la mutation progressive de l'exploitation artisanale vers l'exploitation semi-industrielle, avant d'aboutir à l'exploitation industrielle ;
9. la sauvegarde des intérêts des exploitants miniers artisanaux dans la phase de transition pour prévenir les troubles sociaux qui risquent d'être préjudiciables ;
10. l'implantation effective du Cadastre Minier dans toutes les provinces.

7. Les ressources minérales de la RDC, bénédiction ou malédiction? Comment peuvent-elles contribuer au développement durable de la RDC ?

Orateur : Monsieur Eustache OUAYORO, Directeur des Opérations de la Banque Mondiale en RDC

Le Directeur des Opérations de la Banque Mondiale a rappelé que la RDC est un pays riche en ressources naturelles mais avec des infrastructures limitées et un capital humain à développer.

La RDC détient la 2^{ème} réserve du cuivre du monde, le 1/4 des réserves mondiales d'or et produit 4/5 du coltan mondial.

Le secteur minier congolais, a-t-il enchainé, représente environ 15% du PIB, 11% des recettes propres et 90% des exportations.

Les réserves de son potentiel minier seraient estimées à 34.000 milliards d'USD.

Ce tableau contraste avec certains éléments négatifs de la situation socio-économique du pays qui indiquent un revenu de 190 USD par habitant en 2011 contre 325 USD en 1960, un taux de pauvreté de 71%, et 14% des pauvres du continent.

En termes d'indice de développement humain, la RDC se classe 187 sur 187 avec 2/3 d'enfants de 12 à 14 ans non scolarisés, la moitié des décès chez les enfants de moins de 5 ans liée à la malnutrition.

Le Directeur des Opérations a révélé que les besoins en investissements sont estimés à 5 milliards de USD par an.

Il a annoncé que la Banque Mondiale est engagée dans un plan d'action à court terme pour :

- appuyer la RDC dans l'obtention de meilleures conditions contractuelles pour les nouveaux investissements miniers ;
- développer les outils de gestion des Finances Publiques

et des investissements miniers ;

- compléter la matrice de gouvernance économique et institutionnaliser la vente compétitive des actifs ;
- poursuivre et améliorer l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives (ITIE à ITIE++) ;
- renforcer la gouvernance et les capacités des entreprises du secteur minier ;
- renforcer les capacités de la société civile pour la demande de la bonne gouvernance.

Le Directeur des Opérations de la Banque Mondiale a enfin conclu que les Congolais sont les seuls à prendre la décision de faire des ressources naturelles une bénédiction ou une malédiction.

8. Les acquis de l'application des règles de l'ITIE à travers le monde par Monsieur Jonas MOBERG, Chef du Secrétariat International de l'ITIE, suivi de la **Présentation de l'économie du rapport de l'ITIE 2010**

Orateur : Monsieur Jérémie Mack DUMBA, Coordonnateur National de l'ITIE

N'ayant pas effectué le déplacement de Lubumbashi, Monsieur Jonas MOBERG, Secrétaire Général de l'ITIE International a chargé le Coordonnateur National de l'ITIE de présenter ses excuses au Gouvernement et de lire son exposé.

Après avoir félicité le Gouvernement et les parties prenantes, pour la publication du rapport ITIE 2010, il a souligné, qu'avec l'ITIE, le citoyen peut voir combien les entreprises des industries extractives payent au Trésor public et combien le Gouvernement reçoit de ces dernières.

La RDC est l'un des 37 pays qui mettent actuellement en œuvre la norme ITIE, dont 18 seulement sont devenus conformes. Elle souhaite atteindre le statut de « pays conforme » à l'issue de la validation du rapport 2010.

Quant à la présentation de l'économie du rapport de l'ITIE 2010, le Coordonnateur National de l'ITIE a présenté les grandes lignes.

Dans son exposé, il a, de prime abord, fait un bref aperçu historique de l'ITIE, du processus d'adhésion de la RDC, son état d'avancement et l'impact de sa mise en œuvre.

Concernant le rapport proprement dit, le Coordonnateur a défini avant tout, ce qu'on entend par périmètre qui n'est qu'une délimitation du nombre d'entreprises retenues sur base d'un ou plusieurs critères objectifs pour participer à la déclaration des paiements effectués à l'Etat dans un rapport de l'ITIE.

Cependant, a-t-il souligné, la définition du périmètre est une question épineuse pour la RDC qui compte plus ou moins 500 entreprises qui détiennent des permis de recherche ou d'exploitation et dont 150 sont en activité, soit d'exploration ou de production.

S'agissant de la réconciliation des paiements et des recettes des entreprises pétrolières et minières, relatives à la période du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010, celle-ci a été exécutée par le Cabinet d'audit KPMG, et ce, conformément aux termes de références tels qu'approuvés par le Comité Exécutif de l'ITIE/RDC.

S'agissant des résultats, le Coordonnateur a fait remarquer que :

- 1) Les entreprises minières exportatrices du périmètre 2010 couvrent 95,7% des recettes des exportations réalisées par la RDC en 2010.

Pour plus de transparence, bien qu'ayant cessé leurs activités en 2010 en RDC, les recettes de deux entreprises FRONTIER et COMISA ont été déclarées de façon unilatérale par les régies financières de l'Etat, sur instruction du Comité Exécutif de l'ITIE.

- 2) Toutes les entreprises extractives retenues dans le périmètre du rapport de l'ITIE 2010 ont retourné les formulaires de leurs déclarations.

- 3) Les régies financières de l'Etat ont soumis leurs données sous forme de fichiers électroniques suivant le format prédefini.
- 4) 60 entreprises ont soumis leurs déclarations pour leur certification.
- 5) Les premiers rapatriements ont révélé d'importants écarts entre les montants des paiements déclarés dans le périmètre et les montants des recettes perçues par les régies financières de l'Etat.

Aussi, par Arrêté Ministériel n° 002/CAB/MIN/PL.SMRM/ST/ 2013 du 08 janvier 2013, il a été créé une Commission permanente chargée de l'analyse des écarts des rapports de l'ITIE qui devra poursuivre le travail de clarification de tous les écarts non résolus. Le rapport ITIE 2010 se termine par une série des recommandations.

9. La contribution des opérateurs miniers dans la bonne gouvernance du secteur minier: Approche participative et perspectives

Orateur : Monsieur Simon TUMAWAKU, Vice-Président de la Chambre des Mines

D'entrée de jeux, le Vice-Président de la Chambre des Mines a salué l'initiative du Gouvernement d'organiser cette Conférence, et a confirmé l'engagement de la Chambre des Mines de collaborer étroitement avec cette institution.

Pour la Chambre des Mines, la notion de « bien gouverner » suppose :

- des prises de décision bien réfléchies ;
- des mécanismes de concertation et de dialogue ;
- des centres de décisions décentralisées ;
- la multiplication des parties prenantes à la décision dans le sens de l'intérêt collectif et au bénéfice de toutes les parties.

La Chambre des Mines a indiqué aussi que la bonne gouvernance concerne toutes les parties prenantes, à savoir les gouvernants, les opérateurs économiques, les communautés nationales et locales, ainsi que les partenaires au développement.

Elle a déploré le fait que le cadre légal et réglementaire régissant l'activité minière n'est pas vulgarisé et reste peu connu des parties prenantes.

Elle a souligné par ailleurs que la participation de ses membres à la bonne gouvernance est aussi la propagation de bonnes pratiques dans divers domaines.

A cet effet, beaucoup d'investisseurs internationaux sont jugés sur leurs responsabilités et leurs engagements citoyens et recourent aux standards qui sont souvent au-delà des exigences réglementaires en vigueur.

En ce qui concerne la responsabilité sociale, la Chambre des Mines a rappelé son engagement auprès des communautés locales affectées par les activités minières mais dit n'avoir pas vocation à se substituer à l'Etat, même dans les coins les plus reculés de la République.

La Chambre des Mines estime que le cadre des lois actuelles ne permet pas de créer un esprit de partenariat sein entre l'Etat et les sociétés minières.

Elle invite le Gouvernement et ses partenaires au développement à renforcer les capacités des administrations et à vulgariser les textes légaux et réglementaires.

La Chambre des Mines a rappelé sa pleine adhésion aux différentes initiatives tant nationales qu'internationales (ITIE, OHADA, le Devoir de diligence de l'OCDE, le mécanisme de certification de la CIRGL et autres) ainsi qu'aux dispositions pertinentes de la Loi Dodd Frank pour enrayer le phénomène des minerais de conflits dans notre pays.

La Chambre des Mines indique enfin que la gouvernance et la transparence n'ont de sens que si elles sont de stricte application et apportent une meilleure compétitivité à l'économie nationale. Elle souhaite que le dialogue permanent et constructif demeure la norme

de bonne gouvernance.

10. La participation de la société civile dans la promotion de la gouvernance et la transparence dans le secteur minier

Orateur : Monsieur Georges BOKONDU, Représentant de la Société Civile

L'intervention de Monsieur Georges BOKUNDU, représentant de la société civile, s'est articulée autour de sept axes ci-après :

- la place du secteur minier dans l'économie nationale, et la problématique de la contribution des ressources minières au développement du pays ;
- l'évaluation de la gestion de l'industrie minière depuis la période coloniale jusqu'à nos jours ;
- les initiatives du Gouvernement en faveur de la gouvernance des ressources minières notamment la promulgation du Code minier, la réforme des entreprises publiques, la revisitation des contrats miniers, la signature du décret portant obligation de publier tout contrat ayant pour objet les ressources naturelles ;
- les problèmes fondamentaux de la gouvernance des ressources notamment la question de l'accès aux ressources minières congolaises et la gestion des droits miniers ;
- la faiblesse de la justice dans le secteur minier, la corruption, la fraude et l'évasion fiscale qui doivent être endiguées ;
- l'accélération du processus de la révision du Code minier ;
- la problématique de la transparence dans le secteur minier de la RDC en mettant un accent sur les efforts à mener dans la gestion globale de ce secteur, l'octroi des droits miniers, la gestion de Partenariat minier ;

- l'évaluation de l'exploitation minière artisanale, sa contribution à l'économie nationale et la dénonciation des tracasseries subies par les exploitants miniers artisanaux.

Dans sa conclusion, la société civile a formulé quelques recommandations.

11. La formalisation et la mutation de l'artisanat minier vers l'industrialisation, pour une mise en œuvre de l'un de six outils de la Certification Régionale

Orateur : Monsieur Serge MULUMBA, Délégué de la FECOMIKAT

Après la formule protocolaire de présentation des civilités et des hommages aux Autorités, Monsieur Serge MULUMBA a présenté la Fédération des Coopératives Minières du Katanga, (FECOMIKAT) en sigle, qui a été agréée par le Ministre des Mines.

Elle regroupe à ce jour 23 Coopératives Minières œuvrant dans les filières cupro-cobaltifère et stannifère.

Parlant de la gouvernance dans le secteur minier artisanal, l'orateur a défini cette notion comme étant l'ensemble des mesures, des règles, des organes de décision, d'information et de surveillance qui assurent le bon fonctionnement d'un Etat ou d'une institution tant publique que privée.

Evoquant les préoccupations du Chef de l'Etat et du Ministre des Mines sur l'industrialisation du secteur minier, le Délégué de la FECOMIKAT a souligné que l'artisanat devra passer progressivement du semi à l'industrialisation totale.

Aussi, il faudrait que les structures étatiques d'encadrement puissent renforcer leur rôle d'encadreur technique.

En guise de conclusion, l'orateur a formulé quelques recommandations pertinentes.

Il y a lieu de signaler que l'ensemble de ces exposés ont été modérés tour à tour par Messieurs Dona KAMPATA, Popaul MABOLIA YENGA et Jérémie Mack DUMBA, Coordonnateurs respectivement de la Cellule Technique de Coordination et de Planification Minière (CTCPM), du Projet d'appui au secteur Minier (PROMINES) et de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE).

Au terme de l'audition de tous les exposés, un débat général s'en est suivi.

Les recommandations formulées au cours du débat général ainsi que dans les deux Commissions techniques, Bonne gouvernance et Transparence, sont contenues dans le tableau en annexe.

III.3. De l'adoption des recommandations des travaux en commissions techniques

Avant la cérémonie de clôture, la plénière a examiné et adopté une série de recommandations et résolutions formulées au niveau des deux Commissions techniques, destinées aux différents intervenants du secteur minier afin de renforcer la bonne gouvernance et la transparence dans le secteur minier de notre pays.

III.4. De la cérémonie de clôture

La cérémonie de clôture a connu deux moments forts, à savoir :

- la lecture du rapport-synthèse des travaux par Monsieur Valéry MUKASA, Directeur de Cabinet du Ministre des Mines et Rapporteur Général de la Conférence ;
- le discours de clôture de Son Excellence Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement.

Dans son discours de clôture, Son Excellence Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement a promis de s'investir personnellement pour assurer le suivi de l'exécution sans faille de

toutes les résolutions et recommandations issues des travaux de la Conférence sur la bonne gouvernance et la transparence dans le secteur minier congolais.

Auparavant, il a adressé, au nom du Gouvernement, ses remerciements au Président de la République, pour l'initiative qu'il a prise d'organiser ces assises dont l'objectif primordial est la transformation de notre capital naturel minier et le développement humain de notre population.

Il a salué également la participation remarquée des Représentants des Ambassades et missions diplomatiques, des agences de développement tant multilatérales que bilatérales, des entreprises minières, des Organisations Non Gouvernementales tant nationales qu'internationales.

Pour le Chef du Gouvernement, les résolutions prises lors de ces assises montrent à suffisance l'engagement du Gouvernement à rompre le paradoxe d'un pays disposant d'énormes dotations naturelles avec une population réellement pauvre.

Quant aux faiblesses observées dans la gestion du secteur minier, il va falloir rapidement, et sans atermoiements, corriger les faiblesses et les insuffisances de gouvernance déplorées dans le secteur afin d'assurer, d'une part, une gestion qui permette de mieux capter la part revenant au Trésor Public sur les profits réalisés et, d'autre part, de garantir la transparence dans la gestion des revenus collectés pour une redistribution équitable au profit de nos populations.

Pour le Chef du Gouvernement, il est temps de tourner la page de ce paradoxe des territoires entiers parsemés d'entreprises minières prospères, alors que les populations continuent à croupir dans une misère qui ne dit pas son nom.

Pour terminer, le Chef du Gouvernement a convié tous les participants de relever plusieurs défis constatés par le Chef de

l'Etat dont les pistes de solutions ont fait l'objet d'examen dans les commissions de travail.

Parmi les grandes résolutions, il a cité notamment la révision du Code Minier et les mesures d'application des principes fondamentaux à la protection de l'environnement au regard des exigences du développement durable.

Quant aux pistes de solution, en vue d'accélérer la transformation optimale du capital naturel minier en capital humain et productif, Son Excellence Monsieur le Premier Ministre a retenu la nécessité de :

1. inciter les entreprises à transformer localement les produits miniers avant leur exportation ;
2. améliorer la couverture énergétique essentielle aux performances du secteur ;
3. engager une lutte sans merci contre la fraude et la corruption ;
4. exiger aux entreprises minières et pétrolières, le développement des activités agricoles, les conditions d'amélioration de l'environnement relevant de l'Etat ;
5. mettre en place un Service Géologique National doté d'un budget autonome dont l'objectif principal sera la localisation et la certification de nos réserves.

Dans ce cadre, le plus important des défis, a souligné le Chef du Gouvernement, **est l'instauration des règles de transparence et de bonne gouvernance dans un secteur de la vie économique du pays où les situations de rentes sont multiples, profitables aussi bien aux individus opérateurs du secteur qu'aux responsables appelés à en assurer le contrôle jusqu'à dépasser les frontières nationales.**

Aussi, a-t-il convié tous les participants de s'engager dans un véritable contrat de bonne gouvernance.

Et comme dans tout contrat, il appelle des engagements réciproques dont chaque partie sera désormais comptable.

Aussi, a-t-il pris l'engagement ferme d'œuvrer pour la transparence et la bonne gouvernance dans le secteur minier.

Enfin, il a fait allusion au code de conduite pour le secteur privé en République Démocratique du Congo, édité en 2009 et auquel il a souhaité voir souscrire l'essentiel des entreprises minières.

L'engagement a été pris de se retrouver l'année prochaine dans un lieu à déterminer, a-t-il conclu.

III.5. Dîner offert par Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat.

Au nom de Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, le Chef du Gouvernement a offert un dîner aux participants pour joindre l'utile à l'agréable tel que l'exige l'hospitalité africaine en général et congolaise en particulier.

A cette occasion, Son Excellence Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement a chargé le Ministre des Mines, de réitérer ses remerciements au Président de la République pour son initiative et à tous les participants pour avoir répondu à l'invitation du Gouvernement.

IV. Conclusion

A l'issue des assises de la Conférence sur la bonne gouvernance et la transparence dans le secteur minier de la RDC, les différentes parties prenantes ont pris l'engagement ferme, chacune en ce qui la concerne, d'exécuter toutes les résolutions et recommandations qui en résultent, afin de renforcer les bonnes pratiques et la transparence dans le secteur minier congolais.

Pour assurer le suivi de l'exécution de toutes les résolutions et recommandations en rapport avec le thème central de la Conférence, un Comité de Pilotage de suivi sera mis en place au niveau national, provincial et local, dans le domaine de la bonne gouvernance et de la transparence par voie du Décret du Premier Ministre, Chef du Gouvernement.

Fait à Lubumbashi, le 1^{er} février 2013

Martin KABWELULU

